

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 22.055

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mai, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 10 mai 2022

DATE D'AFFICHAGE

Le 10 mai 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Odile CHOLLET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par M. Gérard FILOCHE
Mme Nadine DAVID représentée par M. Philippe CUSSAC
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Bruno JARROIR
M. Jean-Michel DENIS représenté par M. Didier SIMONNET
Mme Christelle MAIRE représentée par M. Jacques GUIARD
M. Raynald RIMBAULT représenté par Mme Françoise LARRIEU
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 33

Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS – CRÉATION DE TERRAINS DE PADEL
TENNIS

RAPPORTEUR : M. SIMONNET

VOTE : UNANIMITÉ

La Ville de Royan, ambitionne le développement local des activités physiques et sportives, notamment celle du padel tennis sur le site du Garden tennis.

L'Etat soutient l'investissement des collectivités, possiblement en matière sportive (équipements facilitant l'accès à la pratique physique et au sport), par la mise en place, sous contrôle préfectoral, de différents dispositifs d'aide au financement notamment le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) et le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

La Ville de Royan dispose d'un centre de tennis, dont elle souhaite développer l'attractivité, après en avoir concédé l'exploitation en y associant en particulier, par la pratique du padel tennis, le sport scolaire et la jeunesse.

Notre collectivité, sollicitée par les enseignants et les professionnels du secteur socio-éducatif de « l'éco quartier l'Yeuse - La Robinière », certes distant mais regorgeant d'envies, souhaite fédérer ces énergies, tout en dynamisant par la diversification les pratiques tennistiques grâce à une requalification d'une petite partie des installations existantes et la mise en place d'une convention d'utilisation avec l'exploitant, associant les pratiques « compétitives », « de loisirs » et « scolaires » tout en initiant une dose choisie de « libre accès ».

Pour atteindre ces objectifs, le projet repose techniquement sur la transformation d'un terrain extérieur en résine synthétique (plexipave) en deux terrains de padel tennis, couplés à une zone de pratique éducative.

Le montant de l'opération est estimé à 164 000 € TTC.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de soumettre le projet de la Ville de Royan aux services déconcentrés de l'Etat et de solliciter l'attribution d'une subvention pour un montant de 50 % de la dépense à engager par la collectivité, pour ce programme partenarial de développement du padel tennis et plus largement du tennis.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après avoir délibéré,

DÉCIDE

- de solliciter les services déconcentrés de l'Etat pour l'attribution de subventions pour la mise en œuvre d'un programme partenarial de développement du padel tennis,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document nécessaire à l'attribution de ces subventions.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 mai 2022

Certifié Conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
Hubert THOMAS

Le Maire,

Patrick MARENGO

